

FESPAM

La onzième édition lancée à Paris

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a lancé, le 31 mai à Paris, la promotion internationale du Festival panafricain de musique (Fespam) en présence de plusieurs personnalités et de nombreux musiciens. La onzième édition va se tenir à Brazzaville, du 15 au 22 juillet, sur le thème « La rumba congolaise : envol de la base identitaire vers les vertices du patrimoine de l'humanité ».

Page 16



Sur la tribune, Anatole Collinet Makosso, entouré de Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, d'Audrey Azoulay, la secrétaire générale de l'Unesco, et de Hugues Ondaye, le commissaire général du Fespam pour le lancement officiel du Fespam 2023 (Camille Delourme/ADIAAC)

HYDROCARBURES

L'Appo compte augmenter ses investissements



Les délégués lors de l'ouverture des travaux/Adiac

L'Organisation des producteurs de pétrole africains (Appo) a planché, hier à Brazzaville, sur les conditions permissives de l'augmentation de ses investissements tant elle vient d'enregistrer l'entrée en son sein de trois nouveaux pays membres. « L'Afrique ne peut pas se permettre d'abandonner à la hâte les combustibles fossiles. Collectivement, nous pouvons relever ces défis. L'Appo est encore loin d'avoir atteint son but, mais elle a fait d'énormes progrès depuis la réforme », a déclaré le directeur de cabinet du ministre congolais des Hydrocarbures, Macaire Batchi.

Page 4

MÉDIAS

Le CSLC veut instituer une journée nationale du régulateur

Au cours de la conférence-débat organisée par le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) intitulée « Journée du régulateur du Congo », plusieurs intervenants ont proposé l'institution d'une journée qui sera désormais célébrée le 31 mai de chaque année.

Le président du CSLC, Philippe Mvouo, a marqué son accord



sur cette proposition avant de renchérir que son institution va prendre une délibération y relative puis proposer au gouvernement un avant-projet de décret.

Page 3

VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Un enseignant blessé par un projectile

Pendant des affrontements le 31 mai entre les élèves du lycée de la Révolution et ceux du collège Gampo-Olilou, dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé, un enseignant a été grièvement blessé par un projectile. Les gendarmes sont intervenus pour ramener de l'ordre et éviter le pire. La recrudescence de la violence en milieu scolaire inquiète plus d'un Congolais.

Page 5

EDITORIAL

Plan stratégique

Page 2

TURQUIE

Denis Sassou N'Guesso salue la réélection de Recep Tayyip Erdogan

Page 2

ÉDITORIAL

Plan stratégique

Dans toute la sphère de la gouvernance, de nombreux défis sont lancés pour redynamiser certains secteurs concourant au développement économique et favoriser le bien-être social des Congolais. Dans ce cadre, la mise en œuvre du plan stratégique du secteur des transports, notamment le Chemin de fer Congo-océan (CFCO), relève d'une prise de conscience pour la revitalisation de cette structure primordiale pour l'économie du pays.

La relance de cette entreprise étatique doit se situer au cœur même des défis à relever par le ministre des Transports, au regard de son rôle en matière de transport de masse, mais aussi et surtout de la place qu'elle devrait occuper pour booster l'économie. Atteindre cette ambition englobe tout à la fois des investissements conséquents et la fixation d'un cadre d'exécution en lien avec les besoins humains et matériels disponibles.

Pour ce faire, procéder à une évaluation préalable des problèmes qui minent le CFCO dans toutes ses composantes constitue le fondement de l'atteinte des objectifs fixés et les actions à mener pour réussir le pari de lui redonner sa place d'épine dorsale de l'économie congolaise qui était la sienne les années antérieures.

En clair, il s'agit de mettre en avant la planification, la concertation interne et évaluer la capacité des administrations à faire connaître leurs attentes en formulant et en y intégrant les observations du travail à effectuer avant d'entamer l'exécution des projets. Procéder ainsi permettra de comprendre les difficultés à surmonter pour une meilleure mise en œuvre des propositions pragmatiques à réaliser à court, moyen et long terme.

Les Dépêches de Brazzaville

Présidence de la République
du Congo



Brazzaville le 13 MAI 2023

Le Président de la République,

Monsieur le Président,

C'est avec un réel plaisir que J'ai appris votre brillante réélection à la magistrature suprême de la République de Turquie, au terme du scrutin présidentiel du dimanche 28 mai 2023.

Tout en déployant des efforts titanesques durant la gestion du violent séisme survenu le lundi 6 février 2023 dans le sud-est de votre beau pays, vous vous êtes simultanément préoccupé des exigences inhérentes à votre campagne électorale. Le présent plébiscite consacre, une nouvelle fois, le lien particulièrement étroit et la proximité exemplaire entre vous-même et le Peuple de Turquie.

En cette heureuse circonstance, il m'est particulièrement agréable de vous adresser, au nom du Peuple et du gouvernement congolais ainsi qu'au mien propre, mes très vives et chaleureuses félicitations. Je formule, à votre endroit, tous mes vœux de parfaite santé et de pleins succès dans l'accomplissement de ce nouveau mandat.

Cette occasion solennelle m'offre aussi l'opportunité de saluer les relations d'amitié et de coopération qui existent si heureusement entre la République de Turquie et la République du Congo et de vous réaffirmer mon entière disponibilité à œuvrer encore davantage, avec Votre Excellence, à leur renforcement, dans l'intérêt de nos Peuples respectifs.

Me référant à la qualité et à la densité des relations remarquables d'amitié qui me lient personnellement avec Votre Excellence, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma Très Haute Considération.

Denis SASSOU N'GUESSO.

Son Excellence Monsieur Recep Tayyip Erdoğan
Président de la République de Turquie

- ANKARA -

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Gombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint

Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngonu

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

MÉDIAS

Vers l'institution d'une journée nationale du régulateur

Au cours de la conférence-débat organisée par le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) intitulée « Journée du régulateur du Congo », la majorité des intervenants a suggéré à l'organe de régulation des médias de murir cette idée pour aboutir à l'institutionnalisation d'une journée qui sera célébrée désormais le 31 mai de chaque année.



Des participants à la conférence-débat /Adiac

Dans son mot de clôture de la conférence-débat, le président du CSLC, Philippe Mvouo, a marqué son accord sur la proposition d'une journée du régulateur avant de renchérir que le collège des membres de cette institution va prendre une délibération y relative puis proposer au gou-

vernement un avant-projet de décret portant institution de cette journée.

Il a annoncé, par ailleurs, que pour maintenir la flamme allumée avant que le gouvernement ne prenne le texte réglementaire, le CSLC organisera, le 31 mai de chaque année, des « formes des universités

de la presse » au cours desquelles des thématiques liées à la sécurité des professionnels de la communication et de l'information, à la déontologie, à l'éthique et à la pratique du métier du journaliste... seront au menu.

Au cours de la conférence-débat, trois sous-thèmes ont été

exploités, à savoir « *Présentation de la nouvelle loi sur les missions du CSLC et son interaction avec la presse et les institutions nationales* » par Joachim Mbanza, haut conseiller et président de la Commission administrative et juridique ; « *Liberté d'expression et liberté de la presse : quelles limites ?* » par le Dr Godefroid Yombi, haut conseiller et président de la Commission administrative et juridique.

Le premier conférencier a présenté les innovations apportées dans la nouvelle loi organique avant d'insister sur l'interaction entre le CSLC, la presse et les autres institutions nationales. Pour tout dire, le CSLC a des relations de partenariat avec les autres institutions nationales et la

presse.

Parlant des limites entre la liberté d'expression et la liberté de la presse, Godefroid Yombi a indiqué que la liberté d'expression est un fait naturel. Elle est consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par contre, a-t-il ajouté, la liberté de la presse au Congo est encadrée par des textes règlementaires pour que les journalistes ne versent pas dans le libertinage.

Pour ce qui est des réseaux sociaux, Dominique Asie a noté que bien qu'ils soient des sources d'informations, ils échappent à la régulation et tout citoyen a un libre accès pour publier ses sentiments et ses émotions. Par contre, il a formulé le souhait de voir les médias en ligne être tenus par des journalistes professionnels afin d'éviter tous les dérapages auxquels on assiste.

Roger Ngombé

PARLEMENT

Une journée de communication sur le MAEP

Le président de la chambre haute du Parlement, Pierre Ngolo, a accédé, le 31 mai à Brazzaville, à la demande de la Commission nationale d'évaluation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) pour le Congo que dirige Alain Akouala Atipault d'organiser, au cours de la prochaine session, une journée de communication sur ce mécanisme.

Alain Akouala Atipault a expliqué que la mise en place de la Commission sera bientôt officielle avec la signature d'un décret par le chef de l'Etat. Celle-ci comprendra six parlementaires dont trois de l'Assemblée nationale et trois du Sénat, un représentant de la majorité parlementaire, un du centre et un autre de l'opposition parlementaire.

Le MAEP dont les fondamentaux sont l'amélioration de la gouvernance économique, politique et démocratique, l'harmonisation des modèles économiques entre pays africains, a expliqué Alain Akouala Atipault, est une sorte de viaduc temporel qui relie la vision des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine à celle de la génération qui prône l'Afrique à travers l'Union africaine, avec comme doc-

trine économique le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Les parlementaires qui représentent le peuple, a-t-il dit, doivent être sensibilisés afin de comprendre les origines qui ont conduit les pères fondateurs à lutter pour l'indépendance de l'Afrique. « *C'est un processus qui est multiple, multi-sectoriel, pluridimensionnel. Il est donc important, avant que les parlementaires soient en action au sein de la commission qui réunit toutes les forces actives de notre pays, de faire cette communication pour que le moment venu, qu'ils soient tous sur une même longueur d'onde* », a-t-il souligné, avant de préciser sa mission. « *Mon rôle, c'est de mettre en musique la Commission. Ce qui nous reste à faire en*



Alain Akouala Atipault devant la presse /Adiac

tant que président, c'est de servir de locomotive. Etant la seule personne nommée à la tête de cette Commission, mon travail est de faire en sorte que le gouvernement, les institutions, la société civile comprennent son importance », a ajouté Alain Akouala Atipault.

La prochaine étape sera la mise en place officielle de la Commission avec la publication, par le chef de l'Etat, du décret mettant en place les autres groupes. Une fois que cela sera fait, il va falloir procéder à l'installation de la Commission par le Premier ministre, au cours d'une séance inaugurale en présence des membres du gouvernement, des corps diplomatiques, des organisations du système des Nations unies.

Jean Jacques Koubemba

HYDROCARBURES

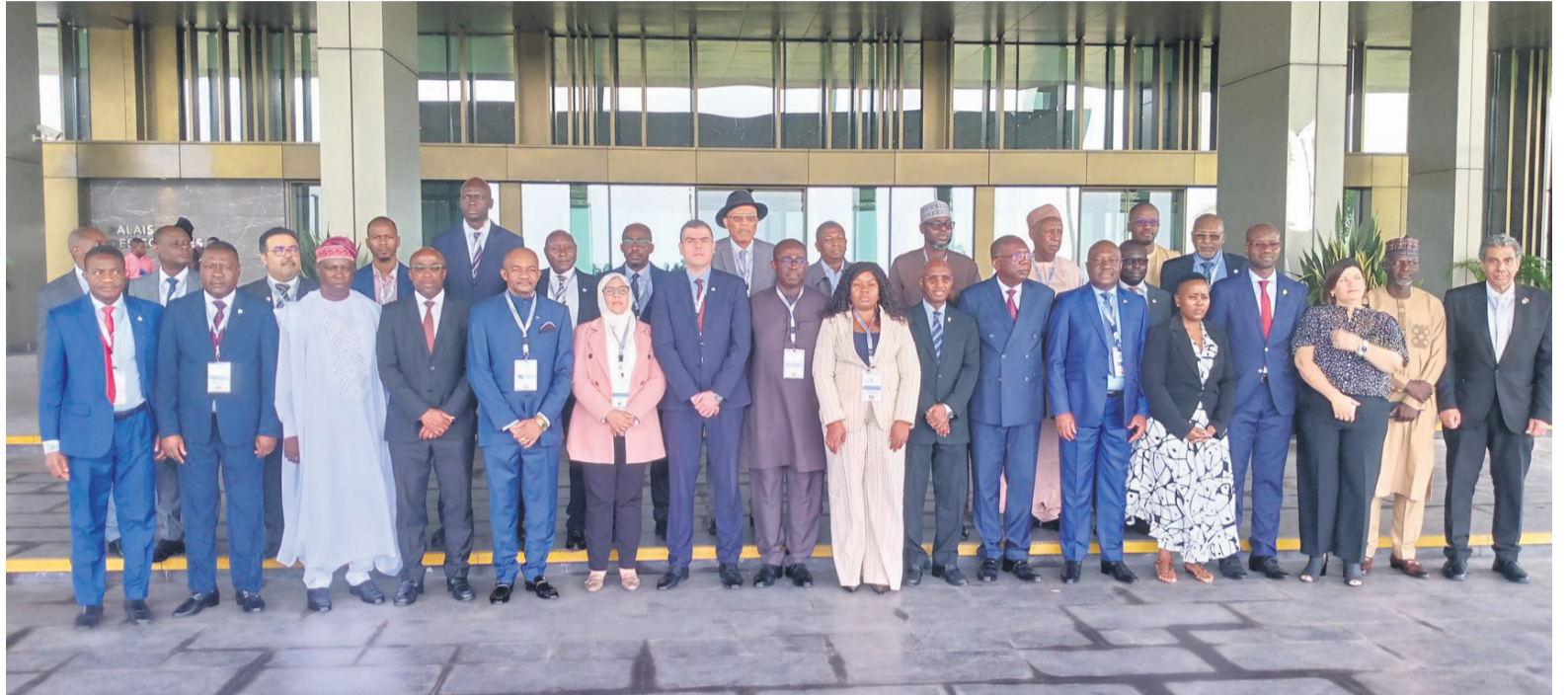
L'Appo compte accroître ses investissements

La quatorzième session du Conseil exécutif de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (Appo), tenue le 1^{er} juin, à Kintélé, banlieue située au nord de Brazzaville, a planché sur la question de financement du secteur pétrolier et gazier. L'organisation qui vient d'enregistrer l'entrée de trois nouveaux pays membres entend renforcer sa position sur la scène énergétique mondiale.

Les travaux de la 14^e session du Conseil exécutif de l'Appo interviennent dans un contexte de réforme de l'organisation panafricaine et de l'instabilité du marché pétrolier et gazier. L'organisation a renouvelé ses instances dirigeantes, principalement le mandat du secrétaire général, le Dr Omar Farouk Ibrahim. Elle compte désormais dix-huit pays membres, avec l'entrée du Ghana, de la Namibie et du Sénégal.

L'industrie africaine doit faire face en urgence aux défis de la finance, de l'accès à la technologie et aux marchés, a alerté le Pr Macaire Batchi, le directeur de cabinet du ministre congolais des Hydrocarbures. Cette industrie pétrolière et gazière a été construite sur des bases fragiles, a-t-il admis. Elle est faite de dépendance technologique, d'investissements et de marchés étrangers.

Les délégués de l'Appo sont conscients qu'aucun pays africain ne peut prétendre relever seul ces défis à court et moyen terme. Ils nécessitent des actions collectives, à travers l'Appo engagée à renforcer sa visibilité et la confiance entre ses pays africains. « L'Afrique ne peut pas se



La photo de famille des délégués des pays membres de l'Appo/Adiac

permettre d'abandonner à la hâte les combustibles fossiles. Collectivement, nous pouvons relever ces défis (...) Nous pouvons affirmer notre satisfaction sur les développements positifs enregistrés au sein de l'organisation grâce au dynamisme du secrétariat général. L'Appo est encore loin d'avoir atteint son but, mais elle a fait d'énormes

progrès depuis la réforme », a déclaré Macaire Batchi. Pour atteindre ses objectifs, a estimé le Dr Omar Farouk Ibrahim, l'Appo devra continuer d'attirer de nouveaux membres, d'assurer la plus grande reconnaissance internationale et une meilleure visibilité sur la scène énergétique mondiale et aussi de créer un secrétariat professionnel.

« L'organisation a amélioré sa visibilité au cours de ces trois dernières années, elle est invitée à toutes les réunions internationales liées au secteur énergétique, notamment du conseil mondial de l'énergie », a-t-il assuré. L'Appo travaille avec les organisateurs de la Cop28 pour s'assurer qu'elle soit inclusive et que

l'industrie ne soit pas traitée comme une industrie paria lors des conférences des Nations unies sur le climat. L'organisation veut s'imposer comme une institution majeure de référence dans le monde sur les questions d'hydrocarbures en Afrique. « Nous devons être prêts à regarder au-delà des intérêts immédiats », a insisté le président

Fiacre Kombo

COMMUNE DE BRAZZAVILLE

Optimiser les recettes municipales

Le ministre délégué en charge de la Décentralisation et du Développement local, Juste Désiré Mondelé, a exhorté, le 31 mai, les élus locaux de Brazzaville à optimiser les recettes de la commune, tout en les assurant du transfert des fonds dus aux collectivités locales.

Les travaux de la deuxième session ordinaire administrative du Conseil départemental et municipal de Brazzaville se poursuivent normalement. Les élus locaux ont suivi, au deuxième jour, la communication du ministre délégué, chargé de la Décentralisation et du Développement local. « Nous vous exhortons, acteurs de terrain, à optimiser les recettes municipales de notre capitale. Voir comment, si c'est possible, de les digitaliser, de moderniser tout ce qui est réception, de capitaliser pour que les recettes municipales soient assez bien gérées, concernant à la fois les volets appui de l'Etat et ressources propres de la commune. Aujourd'hui, tout est digitalisé, il est possible de payer une taxe municipale à travers le mobile money ou tout autre mécanisme de paiement digital », a invité Juste Désiré Mondelé. Quant aux difficultés que rencontrent les collectivités lo-



cales depuis quelques mois en termes de financements, le ministre délégué a assuré les conseillers de l'amélioration de la situation. « Pour le financement de nos collectivités locales, il y a deux volets. Concernant le volet appui du gouvernement qui est le plus important, d'ailleurs, tout est mis en œuvre pour que le problème de transfert

taxes municipales permettra à l'Etat, entre autres, de bien exercer son contrôle. Ceci au moment où le gouvernement a amorcé le processus de transfert des compétences aux collectivités locales dans les domaines de la santé et de l'éducation. « Il est important de mettre en place, au niveau de Brazzaville, des commissions de gestion pour qu'il y ait aussi une participation de la population en ce qui concerne la gestion des fonds relatifs aux projets de l'enseignement primaire et secondaire, de la santé de proximité, les centres de santé intégrés. Il faudrait bien que les communes commencent à s'approprier la gestion de ces entités administratives », a-t-il conseillé. Encourageant les élus locaux, Juste Désiré Mondelé a rappelé que les grandes villes sont confrontées à beaucoup de problèmes. C'est le cas de Brazzaville qui fait face aux phénomènes climatiques dont

les érosions, l'assainissement. D'où la nécessité d'apporter des solutions idoines à ces problèmes afin d'améliorer la qualité de vie dans la capitale. « Les problèmes de la ville sont connus, le gouvernement est disponible à accompagner le bureau exécutif et tous les élus pour que la capitale, qui est la vitrine du pays, puisse faire bon vivre. Nous devons aller ensemble vers la résolution des problèmes tant attendus par les Brazzavillois », a-t-il poursuivi.

Evoquant le principe de redevabilité, le ministre délégué a demandé aux conseillers départementaux et municipaux de Brazzaville d'être sur le terrain au plus proche de la population qui leur a fait confiance. Il a, enfin, affirmé à ses interlocuteurs que les portes du ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local leur sont ouvertes pour un dialogue permanent.

Parfait Wilfried Douniama

VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Un enseignant blessé au lycée de la Révolution

L'enseignant a été victime des affrontements entre les élèves du lycée de la Révolution et ceux du collège Gampo-Olilou, le 31 mai, à Brazzaville.

Le 31 mai, dernier jour des évaluations du dernier trimestre de l'année scolaire finissante, il y a eu des échauffourées entre les élèves de seconde du lycée de la Révolution et ceux du collège Gampo-Olilou. Parmi les victimes, il y a le surveillant général dudit lycée, blessé par un projectile l'ayant percuté en plein visage. Les gendarmes sont intervenus pour ramener l'ordre et éviter que le pire ne survienne.

Les violences en milieu scolaire, rappelons-le, sont observées dans les écoles depuis quelques années déjà. Les rivalités entre les établissements scolaires entraînant mort, destruction des biens immobiliers, blessures, incendie, ne font que prendre de l'ampleur.

Face à la recrudescence des violences en milieu scolaire, les pouvoirs publics avaient résolu d'installer des postes de police dans des écoles. Le cas du complexe Antonio-Agostinho- Neto, à Talangai, qui abrite deux lycées, un collège et une école primaire où les bagarres avaient causé la mort d'un élève. Depuis qu'un poste de police y a été installé, en décembre 2021, élèves et enseignants travaillent dans la quiétude. Les ministres Jean-Luc Mouthou (Enseignement général) et Raymond Zéphirin Mboulou (Inté-

rieur), qui inauguraient ce poste de sécurité publique, soulignaient que l'initiative devrait être élargie à d'autres établissements, de sorte que les élèves apprennent dans les meilleures conditions et que les violences en milieu scolaire soient anticipées.

A ce jour, l'élargissement de cette initiative jugée louable par les élèves, parents d'élèves et personnel enseignant tarde à se réaliser. Cela ne se fera pas en claquant les doigts, encore faudrait-il que les moyens conséquents soient réunis pour installer les postes de police dans d'autres établissements. Da Affaires maritimes et fluviales : le secrétariat permanent et l'UE évoquent l'élaboration de la stratégie nationale

La nécessité de mettre une stratégie nationale de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales a fait partie des sujets au menu de l'entrevue entre le secrétaire permanent de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck, et l'ambassadeur de l'Union européenne (UE), Giacomo Durazzo, le 1er juin à Brazzaville. « L'UE est disposée à apporter son expertise pour la mise en place de la stratégie nationale de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux



L'enseignant blessé./DR

continentales », a indiqué l'ambassadeur Giacomo Durazzo, au sortir de l'échange avec Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck, secrétaire permanent de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales. Cette stratégie permettra au gouvernement de renforcer

la promotion des espaces maritimes et fluviaux de sorte qu'ils puissent contribuer efficacement au développement économique du pays.

Les deux personnalités ont, par ailleurs, évoqué le projet de création de l'Institut de hautes études maritimes et

fluviales ; le colloque qui va ponctuer la célébration du dixième anniversaire de l'Architecture de Yaoundé sur la sûreté et la sécurité maritimes, les 28 et 29 juillet à Pointe-Noire. Ce colloque permettra de dresser le bilan et définir les perspectives de cette architecture. L'ambassadeur de l'UE a reconnu que le Congo accorde une grande importance au sujet des eaux continentales et mérite ainsi d'être accompagné.

L'échange entre le secrétaire permanent de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck, et le diplomate Giacomo Durazzo vient donner suite à la rencontre que les deux personnalités ont eue en décembre 2022. Au cours de cette rencontre, les deux parties passaient en revue les programmes qui bénéficieront d'un accompagnement de la partie européenne disposée à apporter son appui à la réalisation des missions du secrétariat permanent du comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales.

Rominique Makayatamment les associations de la société civile, ont aussi un rôle à jouer en intelligence avec les pouvoirs publics.

Rominique Makaya

ESTHÉTIQUE

Des jeunes formés à la valorisation du métier de maquilleur

Des jeunes filles et garçons venus de tous les arrondissements de Brazzaville ont été formés, le 30 mai, en esthétique dans la spécialité de maquillage afin de faire connaître le métier au Congo.

L'objectif de la formation est de valoriser le métier de maquillage moins connu. La première édition « Master class » a été organisée par la promotrice du studio La noiche Make-up Académie, Déo Gracias Mouyeni Bouanga, en présence du directeur de l'employabilité, Jufferson Balossa. Elle a porté sur l'initiation au maquillage professionnel, le démo maquillage, l'art du contouring make-up.

Les apprenants ont été sélectionnés via les réseaux sociaux à partir desquels les jeunes évoluant dans le domaine de l'esthétique ont manifesté le besoin d'apprentissage.

Déo Gracias Mouyeni Bouanga a souligné, dans sa présentation, l'importance des couleurs tout en jouant sur les nuances, la clarté et les zones obscures en gommant pour mettre en avant ou camoufler certaines zones du visage d'une jeune apprenante. Elle a démontré sa maîtrise des différentes morphologies : le visage, les yeux et la bouche en utilisant la théorie du maquillage, notamment la colorie, le tamponnage et le contouring, la technique de base de tous les maquillages ainsi que le strobing, une technique pour donner plus d'effets lumineux.

La promotrice du studio La noiche Make-up Académie a



Une vue des apprenants./DR

rappelé aux maquilleurs les exigences techniques d'un bon maquillage qui ne reposent pas seulement sur les produits. Selon elle, le maquilleur ne doit pas dénaturer la personne ni imposer à son client. Il doit, au contraire, coopérer avec ce dernier tout en se faisant aider par son assistant dans l'utilisation du matériel, a-t-elle dit.

Par ailleurs, elle a indiqué aux maquilleurs que leur trousse de maquillage doit répondre à leurs besoins, envies ainsi qu'à leurs

goûts. « C'est du sur-mesure car le maquilleur n'est pas obligé d'avoir tous les produits », a dit Déo Gracias Mouyeni Bouanga. Toutefois, le souhait du pouvoir public a été de l'accompagner en vue d'organiser des formations de ce genre pour inciter les jeunes à se spécialiser dans le métier.

Le directeur de l'employabilité, Jufferson Balossa, a félicité l'initiative du studio La noiche Make-up Académie. Selon lui, la formation vient tant soit peu conscientiser les jeunes dans les

métiers rares qui permettront dans l'avenir d'avoir une main-d'œuvre qualifiée au pays.

Dans la salle, le regard resplendissant des jeunes laissait lire l'envie d'apprendre. A cet effet, ils ont pris connaissance des différents produits de teint, lèvres et des yeux. Les apprenants ont également visité des stands d'exposition-vente.

La maquilleuse Ariane Kiyoudi, participante à la formation, a exprimé sa satisfaction d'avoir ajouté un plus à son métier. « La

démonstration du contouring Make-up me posait des difficultés, avec cette formation je crois être en mesure de le pratiquer avec mes clients. Le métier de maquilleur est comme tout autre. Aujourd'hui, je gagne ma vie après avoir appris l'esthétique. Je demande aux jeunes praticiens de ne pas croiser les bras ni de se sous-estimer », a-t-elle encouragé.

Lydie Gisèle Oko

AFFAIRES MARITIMES ET FLUVIALES

Le secrétariat permanent et l'UE évoquent l'élaboration de la stratégie nationale

La nécessité de mettre une stratégie nationale de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales a fait partie des sujets au menu de l'entrevue entre le secrétaire permanent de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck, et l'ambassadeur de l'Union européenne (UE), Giacomo Durazzo, le 1er juin à Brazzaville.

« L'UE est disposée à apporter son expertise pour la mise en place de la stratégie nationale de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales », a indiqué l'ambassadeur Giacomo Durazzo, au sortir de l'échange avec Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck, secrétaire permanent de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales. Cette stratégie permettra au gouvernement de renforcer la promotion des espaces maritimes et fluviaux de sorte qu'ils puissent contribuer efficacement au développement économique du pays.

Les deux personnalités ont, par ailleurs, évoqué le projet de création de l'Institut de hautes études maritimes et fluviales ; le colloque qui va ponctuer la célébration du dixième an-



Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck et l'ambassadeur de l'UE devant la presse./DR

niversaire de l'Architecture de Yaoundé sur la sûreté et la sécurité maritimes, les

28 et 29 juillet à Pointe-Noire. Ce colloque permettra de dresser le bilan et

définir les perspectives de cette architecture. L'ambassadeur de l'UE a recon-

nu que le Congo accorde une grande importance au sujet des eaux continentales et mérite ainsi d'être accompagné.

L'échange entre le secrétaire permanent de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck, et le diplomate Giacomo Durazzo vient donner suite à la rencontre que les deux personnalités ont eue en décembre 2022. Au cours de cette rencontre, les deux parties passaient en revue les programmes qui bénéficieront d'un accompagnement de la partie européenne disposée à apporter son appui à la réalisation des missions du secrétariat permanent du comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales.

Rominique Makaya

GESTION DES FONDS COVID-19

Le gouvernement va déposer son rapport

Satisfait de la « gestion réussie » de la crise sanitaire due à la pandémie de coronavirus covid-19, le gouvernement a annoncé récemment le dépôt de son rapport au Parlement, conformément à la loi sur l'état d'urgence.

« Le gouvernement soumettra sous peu au Parlement son rapport sur la gestion des fonds covid-19 comme le prévoit la loi sur l'état d'urgence », annonçait l'exécutif, précisant que le risque n'étant pas encore jugulé, la sensibilisation se poursuit.

Un rapport qui pourrait être examiné au cours de la session ordinaire qui s'ouvre ce 2 juin au niveau des deux chambres du Parlement. En effet, la gestion des fonds covid-19 a alimenté pendant un moment des interrogations. La première institution à alerter les autorités est la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) qui a relevé, à l'issue d'une enquête diagnostique réalisée courant octobre 2022, de nombreuses irrégularités sur le fonctionnement du Fonds covid-19 et le Fonds national de solidarité, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de riposte à cette pandémie.

« Certains marchés des biens et services ont été passés avec de nombreuses irrégularités ; l'Etat congolais s'est retrouvé très endetté ; certains bénéficiaires des marchés ont été payés sans avoir livré les biens et services commandés », soulignait un communiqué de presse de l'institution datant du 18 janvier dernier, avant de procéder aux auditions des personnes physiques ou morales intéressées ou se reconnaissant dans ces faits.

Selon la CNR, l'urgence des mesures mises en place pour lutter contre la covid-19 avait relégué au second plan l'exigence de la transparence et de responsabilité dans la gestion des ressources mobilisées dans cette lutte.

L'organisation non gouvernementale « Publiez ce que vous payez- Congo » parle, dans son communiqué du 12 mai, de plus de 25 milliards FCFA non justifiés des dépenses destinées à la lutte contre la pandémie. « A la Haute autorité de lutte contre

la corruption et à la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques d'investiguer sur les soupçons de corruption mis à jour dans le rapport d'audit des dépenses covid et de saisir la justice pour la suite à donner aux résultats de son enquête. Au Parlement d'ouvrir une enquête parlementaire en lien avec les constats de ce rapport d'audit », recommandait « Publiez ce que vous payez- Congo ».

Des accusations que le porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Mougalla, avait balayé d'un revers de la main, le 17 mai, à la clôture du sixième séminaire gouvernemental estimant que les fonds ont été bien gérés et qu'il pourrait tout juste avoir quelques écarts entre les chiffres.

Notons que la gestion du Fonds covid-19 et du Fonds national de solidarité avait été confiée aux ministères en charge des Finances et de la Santé.

Parfait Wilfried Douniama

PROLIFÉRATION DES ARMES LÉGÈRES

Les Nations unies et quinze Etats africains additionnent leurs efforts

Selon une étude de l'Union africaine (UA) de 2019, plus de quarante millions d'armes légères et de petit calibre circulaient sur le continent.

Les Nations unies et quinze États africains ont lancé une réunion à Nairobi, au Kenya, pour discuter des moyens de contrôler la prolifération des armes légères dans la région. La rencontre a réuni des responsables du bureau des Nations unies pour les affaires de désarmement (Unoda) ainsi que les quinze États membres du Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (Recsa) en vue d'examiner les moyens de prévenir le détournement des armes légères et de petit calibre pour des activités illégales et contribuer ainsi à la mise en œuvre de l'initiative de l'UA, «Faire taire les armes».

«Faire taire les armes» est une initiative de la vision d'une «Afrique intégrée, prospère et pacifique» adoptée par les dirigeants de l'UA en mai 2013. Appelé «Agenda 2063», il prévoyait à l'origine que toutes les armes seraient réduites au silence en 2023, mais en décembre 2020, l'UA a décidé de repousser la date à 2030. Plus de quarante millions d'armes légères et de petit calibre circulaient sur le continent selon une étude menée en 2019 par l'UA.

Le secrétaire exécutif du Recsa, Badreldin Elamin Abdelgadir, a rappelé que la lutte contre le commerce non réglementé des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, ainsi que la lutte contre l'impact de l'utilisation abusive d'armes détenues légalement nécessitent d'examiner les facteurs humains qui soutiennent l'offre, la demande et l'utilisation abusive de ces armes, a rapporté l'agence de presse chinoise, Xinhua. La même source a indiqué que toutes les sphères de la société doivent être intégrées et mobilisées pour garantir que tous les acteurs et institutions jouent un rôle dans la prévention des flux d'armes illicites et du détournement d'armes vers les réseaux illégaux et criminels.

Noël Ndong

CENTRAFRIQUE

Des manifestations en faveur du référendum constitutionnel

Après l'annonce faite par le chef de l'Etat, Faustin Archange Touadéra, pour la tenue du référendum constitutionnel, des milliers de personnes se sont rassemblées, le 31 mai à Bangui pour exprimer leur soutien.

Le président de la Centrafrique, Faustin Archange Touadéra, a annoncé la veille l'organisation d'un référendum sur une nouvelle Constitution. Le vote aura lieu le 30 juillet. La campagne référendaire débutera le 15 juillet et prendra fin le 28 juillet.

Adoptée en 2016, la Constitution actuelle « comporte des dispositions qui pourraient compromettre le développement » du pays, a déclaré le président centrafricain dans un message à la nation. Ce référendum va « promouvoir nos valeurs, permettre à notre jeune démocratie d'être plus dynamique » et « améliorer le fonctionnement régulier des institutions ».

Faustin-Archange Touadéra assure avoir « observé scrupuleusement » la loi fondamentale de 2016 sur laquelle il a deux fois prêté serment. Toutefois, selon lui, la Constitution actuelle « comporte des dispositions qui pourraient compromettre le développement » du pays.

« C'est pourquoi dès la promulgation de cette Constitution, certains courants politiques centrafricains ainsi qu'une majorité de nos populations l'ont trouvée insuffisante pour des motifs divers et variés, notamment en ce qu'elle ne propose pas de solutions appropriées aux causes des conflits mi-



Marche à Bangui en faveur d'un référendum constitutionnel en août 2022 @crédit photo Prince Nzapaoko

litario-politiques récurrents que connaît le pays », a indiqué le chef de l'Etat.

La Constitution, selon Faustin Archange Touadéra, « n'affirme pas clairement la souveraineté de l'Etat ni l'indépendance nationale, ni le droit à l'autodétermination du peuple », soulignant les

mobilisations pro-référendum organisées ces derniers mois par des groupes proches du pouvoir.

En outre, il a expliqué que le référendum entre dans le cadre de « la réforme profonde de l'Etat » qu'il avait promis lors de la campagne présidentielle de 2020, et va «

promouvoir nos valeurs, permettre à notre jeune démocratie d'être plus dynamique » et « améliorer le fonctionnement régulier des institutions en mettant plus d'accent sur la transparence et la redevabilité ».

La question a donné lieu à plusieurs mois de bras de fer

juridique. En septembre 2022, la Cour constitutionnelle avait annulé le décret créant un comité de rédaction d'une nouvelle Constitution.

De leur côté, les adversaires de Faustin-Archange Touadéra ont affirmé que cette réforme « ne vise qu'à faire sauter la limitation à deux mandats présidentiels inscrite dans le texte de 2016. Élu deux fois, en 2016 et 2020, le président centrafricain n'a pas mentionné dans son discours si ce projet de réforme lui permettra de briguer un troisième mandat consécutif. »

« À ceux qui auraient des raisons de redouter l'avènement d'une nouvelle constitution, je voudrais d'ores et déjà les rassurer; si besoin en était encore, que l'organisation d'un référendum constitutionnel dans les conditions requises par la Constitution ne saurait être valablement analysée comme une volonté du président de la République d'empêcher l'alternance politique, gage de démocratie et de droit », a rassuré le chef de l'Etat centrafricain.

Enfin, Faustin Archange Touadéra a déclaré que les Centrafricains seront informés dans les prochains jours des principales réformes du projet de nouvelle constitution.

Yvette Reine Nzaba

« Dès la promulgation de cette Constitution, certains courants politiques centrafricains ainsi qu'une majorité de nos populations l'ont trouvée insuffisante pour des motifs divers et variés, notamment en ce qu'elle ne propose pas de solutions appropriées aux causes des conflits militaires récurrents que connaît le pays »

TRAITÉ CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

Les négociations bloquées

175 États sont réunis à Paris depuis lundi pour négocier un traité contre la pollution plastique mais les négociations achoppent sur une question de méthode. La situation est bloquée.

En cause, un différend sur les règles d'adoption finales du texte. L'Arabie saoudite, plusieurs pays du Golfe ainsi que la Russie, la Chine, l'Inde ou encore le Brésil refusent que le futur traité soit approuvé par un vote à la majorité des deux tiers si jamais un consensus n'était pas trouvé. En face, une majorité de pays défend le vote comme ultime recours, ce qui permettrait de passer outre à une minorité de blocage. Le sommet doit se dérouler jusqu'au 2 juin.

La plénière a été levée, le

30 mai, en début de soirée, et un groupe informel a été chargé de poursuivre les échanges avec le mandat de trouver une issue permettant aux négociations de démarrer le lendemain. « Nous passons à côté de ce qui nous réunit ici, à savoir la pollution plastique », avait tonné, le 30 mai matin, Camila Zepeda, de la délégation mexicaine. « Nous perdons du temps et de l'énergie dans des discussions qui tournent en rond [...] Passons à l'essentiel », avait-elle réclamé. « C'est le droit

des États membres de faire des suggestions » et « nous ne sommes pas favorables à la définition erronée du consensus de certains États », avait rétorqué un diplomate de l'Iran, pays lui aussi opposé. « La stratégie de certains pays est de retarder les débats », estimait Joan-Marc Simon, directeur de Zero Waste Europe, « car si on veut un traité ambitieux qui porte sur l'ensemble du cycle de vie du plastique, cela va prendre du temps à négocier ».

« Cela fait maintenant deux jours que le traité mondial sur les plastiques est bloqué par une coalition de pays réticents, dirigée par l'Arabie saoudite », a abondé, mardi soir, Graham Forbes, un responsable de Greenpeace. « Nous demandons aux pays d'arrêter de perdre du temps et de commencer à discuter des questions essentielles pour résoudre la crise de la pollution plastique », lançait-il. Le monde produit toujours davantage de plastiques : 234 millions

de tonnes en 2000, contre 460 en 2019, selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques de février 2022. Et seulement 9 % des déchets sont recyclés dans le monde. L'Organisation des Nations unies espère trouver un accord d'ici à la fin de l'année 2024 avec la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant qui interdise certains plastiques, établisse des critères pour la conception, la collecte et le recyclage.

Noël Ndong

Fespam 2023 : un coup d'envoi mémorable au siège de l'Unesco



Henri Lopes au micro de Claudy Siar aux côtés de son épouse et de Jean-Paul Pigasse, le directeur de publication des Dépêches de Brazzaville (CDAdiac)



Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso entouré de Lydie Pongault et d'Audrey Azoulay



Après les discours d'usage, place à la musique et à la danse ainsi le Premier ministre Anatole Collinet et la ministre Lydie Pongault entament un pas de rumba congolaise à l'Unesco (CDAdiac)



Hommage à Mfumu : Lors de son discours, l'ambassadeur Henri Ossebi a rendu hommage à feu Mfumu, qui a oeuvré durant toute sa carrière pour la culture congolaise en général et pour la musique en particulier. Ici, un membre de sa famille exhibe son portrait (CDAdiac)



Claudy Siar, impeccable maître de cérémonie, entouré de Christian Mantei, consultant événementiel et de Christian Balendé, producteur exécutif de l'évènement (CDAdiac)



Fordha Blow au saxo et Ange Pongault, opérateur culturel, aux percussions. L'ambiance était surveillée à l'Unesco (CDAdiac)



Triplette de chanteuse : Les femmes font partie intégrante de la rumba congolaise, à l'image du trio Pepette, Tess et Nina Wateko (CDAdiac)

Fespam 2023 : un coup d'envoi mémorable au siège de l'Unesco



Quator d'artistes : les artistes Ballou Canta, Théo Blaise Nkounkou, Francky Moullet et Ebalé : plusieurs générations et beaucoup de talent (CD/Adiac)



L'ambassadeur Henri Ossebi en discussion avec Valérie Dedisse, directrice de création et Bénédicte de Capèle, chargée de mission au ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs (Chelton Roual Gatsé)



Ballou Canta et Quentin Moyascko ont enflammé le public de l'Unesco parmi lequel de nombreux membres des délégations du monde entier (CD/Adiac)



Après une prestation très appréciée, Afaru Tsena prend la pose avec la ministre Lydie Pongault (CD/Adiac)

ARRÊT SUR IMAGE



Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso lançant la 11^e édition du Fespam au siège de l'UNESCO à Paris/ Credit photo Myriam Goubey

AFRIQUE

L'OMS met en lumière les dangers du tabac

A l'occasion de la Journée mondiale sans tabac célébrée le 31 mai, la directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Dr Matshidiso Moeti, a déploré que le nombre de consommateurs de tabac diminue dans le monde alors qu'il augmente en Afrique.

« L'épidémie de tabagisme est l'un des plus grands défis de santé publique de tous les temps, entraînant chaque année plus de huit millions de décès dans le monde. Si le nombre de consommateurs des produits du tabac diminue dans d'autres régions du monde, il ne cesse d'augmenter dans la Région africaine », a déploré l'OMS.

Dans son message, Matshidiso Moeti a indiqué que le nombre de consommateurs de tabac dans la Région africaine de l'OMS est passé d'environ 64 millions d'utilisateurs adultes en 2000 à 73 millions en 2018. Cette augmentation, a-t-elle précisé, « est due en partie à une production accrue de produits du tabac et à une commercialisation agressive de la part de l'industrie du tabac ».

L'OMS estime que la culture et la production de tabac aggravent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle : « La culture du tabac détruit les écosystèmes, appauvrit les

sols, souille les eaux et pollue l'environnement. Les profits tirés du commerce du tabac comme culture de rapport ne sauraient compenser les dommages causés à la production alimentaire durable dans les pays à revenu faible ou intermédiaire »

Selon l'OMS, l'intensification de la culture du tabac en Afrique est une grave menace pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les données disponibles révèlent que si la superficie consacrée à la culture du tabac a diminué de 15,7 % au niveau mondial, elle a, en revanche, augmenté de 3,4 % en Afrique entre 2012 et 2018.

« Au cours de cette période, bien que la production de feuilles de tabac ait baissé de 13,9 % à l'échelle mondiale, elle a augmenté de 10,6 % en Afrique. Ces dernières années, la culture du tabac a progressé en Afrique en raison de l'existence d'un cadre réglementaire plus favorable aux

activités de l'industrie du tabac et de l'augmentation de la demande de tabac », a-t-elle expliqué.

La transition vers des cultures de remplacement

Matshidiso Moeti pense que les gouvernements devraient accompagner les cultivateurs de tabac dans la transition vers des cultures de remplacement, en supprimant les subventions accordées à la culture du tabac et en consacrant les fonds ainsi épargnés à des programmes de substitution des cultures, « la finalité étant d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ». « La substitution de la culture du tabac par des cultures vivrières nutritives peut contribuer à nourrir des millions de familles et à améliorer les moyens de subsistance des communautés agricoles en Afrique », a-t-elle précisé.

De telles initiatives, a-t-elle poursuivi, « permettent aussi de lutter contre la

désertification et la dégradation de l'environnement, de sensibiliser les communautés de cultivateurs de tabac aux avantages dont ils peuvent bénéficier en renonçant au tabac pour se tourner vers des cultures durables, et de dénoncer les manœuvres entreprises par les producteurs de tabac pour empêcher l'accès à des moyens de subsistance durables dans la Région africaine ».

En outre, l'OMS œuvre de concert avec les États membres et d'autres partenaires pour aider les agriculteurs à passer de la culture du tabac à d'autres cultures. Cette initiative menée au Kenya ces deux dernières années a permis à plus de 2000 cultivateurs de tabac de se tourner vers des cultures de remplacement. Elle a permis de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'augmenter les revenus des agriculteurs, d'assainir les activités agricoles et de préserver l'environnement. D'après

l'OMS, la mise à l'échelle de l'initiative est déjà en cours en Ouganda et en Zambie, et devrait être envisagée dans tous les pays producteurs de tabac en Afrique.

Enfin, les pays producteurs de tabac en Afrique ont été appelés à accélérer la mise en œuvre des articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, et les exhorter à promulguer des lois, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies appropriées, et à créer des conditions favorables à la reconversion des producteurs de tabac vers des cultures vivrières, afin qu'ils puissent garantir, pour eux-mêmes comme pour leurs familles, de meilleures conditions de vie, sans pour autant nuire à l'environnement et à la santé des populations.

« Cette démarche permettra de cultiver, à la place du tabac, les denrées alimentaires dont nos populations ont besoin », a conclu la directrice régionale de l'OMS.

Yvette Reine Nzaba

ENVIRONNEMENT

Hausse de la chaleur d'ici à la fin du siècle

Les politiques actuellement en place pour limiter le réchauffement climatique vont exposer plus d'un cinquième de l'humanité à des chaleurs extrêmes et potentiellement mortelles d'ici à la fin du siècle, mettent en garde des chercheurs dans une étude publiée le 22 mai.

La température à la surface de la terre est sur le chemin d'une augmentation de 2,7 °C d'ici à 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, ce qui devrait pousser plus de 2 milliards de personnes – soit 22 % de la population mondiale à cette échéance – hors de la zone de confort climatique qui a permis à l'humanité de se développer pendant des millénaires, selon cette étude parue dans Nature Sustainability. L'Inde (600 millions), le Nigeria (300 millions) ou l'Indonésie (100 millions) sont les pays comptant le plus grand nombre de personnes qui pourraient être confrontées à une chaleur mortelle dans ce scénario.

« Cela représente un remodelage profond de l'habitabilité de la surface de la planète et cela pourrait conduire potentiellement à une réorganisation à grande échelle des endroits où les gens vivent », sou-

ligne Tim Lenton, de l'université britannique d'Exeter, auteur principal de l'étude. Mais en limitant le réchauffement à 1,5°C, l'objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris de 2015, le nombre de personnes exposées à ces risques serait réduit à moins d'un demi-milliard. Le monde connaît déjà un réchauffement proche de 1,2°C sous l'effet de l'activité humaine, notamment l'utilisation des combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) avec un cortège de catastrophes : canicules, sécheresses, feux de forêt...

Pour éviter des morts, chaque dixième de degré compte

« Les coûts du changement climatique sont souvent exprimés en terme financiers mais notre étude souligne le coût humain phénoménal de l'échec à s'attaquer à l'urgence climatique », in-

dique Tim Lenton. « Pour chaque réchauffement de 0,1°C au-dessus des niveaux actuels, ce sont 140 millions de personnes supplémentaires qui seront exposées à une chaleur dangereuse », souligne-t-il. Le seuil de « chaleur dangereuse » a été fixé dans l'étude à 29 °C de température annuelle moyenne.

Historiquement, les communautés humaines ont été les plus denses autour de températures moyennes de 13 °C (dans les zones tempérées) et dans une moindre mesure de 27 °C (dans des climats plus tropicaux). Les risques sont accentués dans les régions le long de l'Équateur terrestre : le climat peut y être mortel à des températures plus basses qu'ailleurs en raison de l'humidité, qui empêche le corps humain de se rafraîchir par la transpiration.

Noël Ndong

BRICS

L'Afrique du Sud offre l'immunité diplomatique à Vladimir Poutine

En mars dernier, la Cour pénale internationale de la Haye a émis un mandat d'arrêt contre le dirigeant russe, Vladimir Poutine, pour son implication dans la déportation forcée de milliers d'enfants ukrainiens, d'après elle.

L'Afrique du Sud a délivré l'immunité diplomatique à tous les dirigeants des BRICS, ce qui veut dire que Vladimir Poutine peut s'y rendre lors du prochain sommet des pays en développement.

L'Afrique du Sud, pays qui reconnaît la Cour pénale internationale, devait donc procéder à l'arrestation de Poutine s'il posait les pieds sur le territoire mais le gouvernement local vient d'offrir l'immunité à tous les dirigeants des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Le sommet aura lieu en août prochain.

Le département des Affaires étrangères a déclaré : « Il s'agit d'une immunité standard que nous accordons à toutes les conférences et à tous les sommets internationaux organisés en Afrique du Sud, quel que soit le niveau de participation ». Ajoutant : « Les immunités sont prévues pour la conférence et non pour des individus spécifiques. Elles visent à protéger la conférence et ses participants de la juridiction du pays hôte pendant la durée de la conférence ».

N.Nd.

AFFAIRE FORTUNAT BISELELE

L'Asadho dénonce un procès politique

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) dénonce l'implication de la politique dans le procès de l'ancien conseiller privé du président Félix Tshisekedi, Fortunat Biselele. Dans un point de presse tenu le 31 mai à Kinshasa, son président, Me Jean-Claude Katende, a fustigé la présence d'une main noire derrière ce dossier.

« Un procès politique est une perversion du procès pénal. On y trouve ni juge indépendant ni débat contradictoire. Fortunat Biselele en est victime », a fait savoir Me Jean-Claude Katende, qui ne dit pas que Fortunat Biselele est innocent. Il estime, toutefois, que c'est à la justice de démontrer sa culpabilité. L'Asadho a relevé le droit de Fortunat Biselele de bénéficier des toutes les garanties reconnues à la défense. « Qu'il puisse bénéficier de toutes les garanties prévues par la Constitution et les lois de la République », a indiqué Me Jean-Claude Katende.

Dans cette optique, cette association exhorte le chef de l'Etat, en sa qualité de magistrat suprême, de faire respecter les dispositions de la Constitution, particulièrement les articles 17, 18, 19 et 61 qui garantissent un procès juste et équitable à toute personne mise en accusation. Elle recommande, par ailleurs, au procureur général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe d'instruire le magistrat qui couvre les audiences dans le dossier opposant le ministère public à Fortunat Biselele de mettre fin à toute discrimination et parti pris à l'égard de l'ancien conseiller privé du chef de l'Etat. A la Communauté internatio-



Me Jean-Claude Katende et Patrick Nsasa, lors du point de presse Adiac

« Qu'on ne se base pas sur des messages échangés à l'époque où les relations entre la RDC et le Rwanda étaient bonnes pour asseoir cette thèse contre Fortunat Biselele, qui, on le sait, a joué un grand rôle dans ces relations »

nale, elle demande de rappeler aux autorités de la République démocratique du Congo leurs engagements relatifs au respect aux droits fondamentaux.

Les faits motivent la position de l'Asadho

L'organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme note que le 14 janvier dernier, Fortunat Biselele a été invité à se rendre au Quar-

tier général de l'Agence nationale des renseignements (ANR) pour une séance de travail. Une fois sur place, il a été informé de son arrestation pour répondre des actes de trahison, d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et de propagation de faux bruits mis à sa charge. Mais elle regrette que la ministre de la Justice et garde des Sceaux se dédise, dans sa correspondance du 12 mai référencée sous n°1953/

BKM/288/DCAB/MIN/JGS/2023, en instruisant au gardien de la prison centrale de Makala de prendre toutes les dispositions nécessaires pour retirer Biselele Kayipangi de l'hôpital afin de le reconduire à la prison central de Makala, au motif qu'elle n'a jamais reçu le rapport médical, alors qu'il lui avait déjà été transmis depuis le 27 avril. « Cet acharnement de la ministre de la Justice contre Biselele

est une alerte de l'intention de nuire à un prisonnier qui a droit aux soins », alerte cette organisation. Pour l'Asadho, retirer Biselele de l'hôpital à 4 heures du matin dénoterait l'intention de nuire et cela est contraire à la Constitution et aux lois de la République.

A en croire l'Asadho, un autre fait troublant dans cette affaire est le fait que le ministère public s'appuie sur des messages téléphoniques datant de la période où les relations entre le Rwanda et le Congo étaient au beau fixe, pour soutenir la thèse selon laquelle Biselele était en intelligence avec une puissance ennemie. « Qu'on ne se base pas sur des messages échangés à l'époque où les relations entre la RDC et le Rwanda étaient bonnes pour asseoir cette thèse contre Fortunat Biselele, qui, on le sait, a joué un grand rôle dans ces relations », a souligné Jean-Claude Katende. Pour ce juriste et son organisation, en effet, le fait de refuser de remettre ces messages et voyages effectués au Rwanda, avec toutes les autorisations de l'ANR, dans leur contexte politique, montre une véritable volonté de nuire à un homme qui générerait certaines personnes au niveau politique.

Lucien Dianzenza

LUTTE CONTRE LA POLIO

Vingt provinces ciblées par une campagne de vaccination

La République démocratique du Congo (RDC) organise, à partir du 1^{er} juin, sa première campagne de vaccination à grande échelle avec un nouveau vaccin antipoliomyélique oral de type 2 (nOPV2), afin de protéger les enfants contre les conséquences dévastatrices de la polio virus sauvage.

La campagne cible plus de dix-sept millions d'enfants âgés de moins de 5 ans et durera trois jours. Vingt provinces du pays sont concernées par cette activité organisée par le ministère de la Santé, Hygiène et Prévention grâce à l'appui des partenaires dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Selon l'OMS Afrique, avec plus de vingt millions de doses de vaccin nOPV2 déjà disponibles au pays, la campagne ouvre la voie à une prochaine initiative d'envergure nationale prévue en juillet. « Les précédentes séries de vaccination organisées en 2022 et en début d'année étaient limitées à un maximum de deux provinces chacune », indique l'OMS.

La RDC représente près de la moitié du nombre total de cas dus au variant de poliovirus de

type 2 en circulation dans la région, avec 407 cas notifiés entre janvier 2022 et fin mai 2023. En conséquence, le ministère en charge de la Santé publique a donné la priorité aux communautés sous-vaccinées, avec l'appui de l'OMS. Des efforts supplémentaires seront consentis pour une étroite collaboration avec les dirigeants et personnes influentes au niveau local, afin d'instaurer la confiance à l'égard du vaccin et

« Les précédentes séries de vaccination organisées en 2022 et en début d'année étaient limitées à un maximum de deux provinces chacune »



Un enfant vacciné est protégé contre la polio. Il s'agit de la forme la plus fréquente de la poliomyélite et les pays africains sont à l'avant-garde du déploiement de ce nouvel outil pour protéger les enfants.

Blandine Lusimana

l'acceptation de celui-ci. Plus de vingt pays de la région africaine de l'OMS ont déployé plus de six cents millions de doses du vaccin antipoliomyélique oral de type 2 depuis son lance-

ment en mars 2021. Après deux séries de vaccination de haute qualité, plus de 80 % de ces pays n'ont enregistré aucun nouveau cas de transmission du variant de poliovirus de type 2 en circu-



APEESE
Association Des Parents d'Elèves
de l'École Saint-Exupéry

APPEL D'OFFRE RESTAURATION

L'École Française Saint Exupéry de Brazzaville, République du Congo, représentée par l'Association des Parents d'Elèves de l'École Saint-Exupéry (APEESE) souhaite sous-traiter l'activité restauration dès l'ouverture de la cantine (dernier trimestre de l'année civile 2023).

L'école compte environ 750 élèves inscrits de la maternelle à la terminale.

La réponse à cet appel d'offre est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ayant le niveau de compétence et d'efficacité requis, régulièrement installées en République du Congo et totalement en règle avec les administrations.

L'appel d'offre complet est à retirer au lycée, sur RDV au secrétariat de l'APEESE (06.695.38.71), il sera facturé 30 000 FCFA. Le délai de soumission sera de 20 jours à compter de la publication du présent appel d'offres.

La Présidente de l'APEESE
Peggy Agnongondze

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARLU) présentant des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CREO SERVICES ;

Apports : en numéraire ;

Capital social : 1.500.000 francs CFA ;

Siège social : n° 163 de l'Avenue Stéphane TCHITCHELLE, arrondissement 1 E.P. LUMUMBA, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet : Gestion et promotion immobilière ; bâtiment et travaux publics ; ingénierie agropastorale ; mise à disposition du personnel ; commerce général.

Gérant de la société : Monsieur DESCALZI Franco Paolo ;

Durée : 99 ans ;

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 19 mars 2021, sous le numéro CG-PNR-01-2021-B-00447 ;

La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro : CG-PNR-01-2021-B13-00178.

La DIRECTION

NÉCROLOGIE

Rock Ngassakys, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Lebi, le général Lebi, la famille Mbongo et la veuve Lebi, la famille Wando informant M. Lebi, Rodrigue Okemba, les parents amis et connaissances des villages Abonkagnié, Otende, Ebeke, du décès à Brazzaville de leur frère, père et oncle Euloge Djouembe Lebi, survenu le 26 mai à l'hôpital militaire Pierre-Mobengo. La veillée mortuaire se tient dans la rue Alphonse-Mayama au n° 13, derrière le PSP Kombo. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



SOCIÉTÉ CREO SERVICES

Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle

Capital : 1.500.000 de francs CFA

Siège social : 163 Avenue Stéphane TCHITCHELLE, Centre-ville, Pointe-Noire
République du Congo

R.C.C.M : CG-PNR-01-2021-B13-00178.

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire de la société CREO SERVICES, tenue en date du 25 avril 2023, dûment enregistré le 27 avril 2023 à l'EDT Pointe-Noire Centre, sous le numéro 3176, folio 082/34 ;

Il a été décidé par l'associé unique de la nomination d'un cogérant, en la personne de Monsieur BAHY Yousef.

Le dépôt légal du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire, objet des présentes a été fait au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
La DIRECTION

Sylvain NGambolo et famille ont l'immense tristesse de vous faire part du décès de leur fils, neveu, frère et petit-fils, Cyr Giscard Régis Gambolo, survenu le lundi 29 mai 2023 à 0h 01min au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville. La veillée funéraire est organisée au domicile familial sis n°52 rue louomo Mounjali (entre l'avenue de la paix et l'avenue «Terre jaune»).



LIVRE

Albien Gakegni publie « Le récit de Nana »

Paru aux éditions Sydney Laurent, le livre d'Albien Gakegni compte 131 pages. Il raconte l'histoire de Nana, une jeune demoiselle brazzavilloise qui a rejoint sa mère à Lyon, en France, dans le cadre d'un regroupement familial.

Le récit de Nana est un texte inspiré des faits réels, écrit dans une volonté de dénoncer le traitement que certains Congolais réservent à leurs pairs lorsqu'ils arrivent en France. Les victimes de ces bourreaux sont en majorité des étudiants, des cousins (au sens français), des enfants et des neveux à qui ils promettent pourtant une vie meilleure pendant qu'ils séjournent au Congo. Au nom de l'intégration au sein de la société française, pour tenir la promesse faite à l'époux ou à l'épouse française de se débarrasser des comportements africains qui se fonderaient sur la vision d'une famille nombreuse et parfois envahissante, pour répondre à l'ordre social occidental qui reposerait sur l'idée que les parents n'ont aucune obligation de garder sous leur toit des enfants majeurs, nombreux d'entre eux essaient de justifier leurs actes par une adaptation à la vie en Europe. Nana est surtout victime d'une réalité peu évoquée au sein des communautés africaines de France : celle de l'exploita-

tion du corps des faibles pour le bien-être des plus forts. Sa mère ne l'a fait venir en France que pour qu'elle travaille et l'aide à payer ses factures. Elle lui parlera des filles de la voisine nigériane qui se trouve être logée, nourrie et vêtue par ses deux filles prostituées. Même si par souci de protection de l'intégrité de la patrie congolaise il est des choses que l'on ne doit révéler au public, il est à retenir que certains Congolais naturalisés font travailler les nouveaux venus pour que ce salaire leur permette de croître leurs revenus mensuels et enfin de construire une vie au Congo. Pour détenir le secret de la situation d'irrégularité de belles jeunes filles, nombreux les utilisent pour les faire chanter afin de se servir de leurs corps comme un instrument de plaisir. « Le récit de Nana » est donc l'histoire d'une jeune femme africaine immigrée en France et découvre les nouvelles personnes que sont devenues sa mère et sa grand-mère. C'est le début d'une vie d'étrangère sans repères, au sein d'une



communauté marquée par l'exploitation des personnes les plus faibles par celles qui dominent. Sa rencontre avec Tindinga, un jeune étudiant en lettres et amateur de politique, va lui faire vivre l'expérience d'un amour qui va l'ouvrir à la spiritualité et marquera à tout jamais sa propre vie. En effet, ses parents vivaient dans une entente parfaite et ne se disputaient presque jamais. Ils étaient heureux jusqu'à ce qu'un amour-voleur est entré



L'écrivain Albien Gakegni/DR

dans la vie de sa mère. L'intimité conjugale a alors été détruite et leur sanctuaire familial complètement affecté par des dégâts collatéraux. Les pleurs ont commencé jusqu'à ce qu'un jour le pire arrive. La douleur a frappé son père d'un AVC lorsqu'il a appris que sa femme a décidé de s'installer en France avec son amant. Tout est arrivé après sa rencontre avec Arthur, un homme qui la convoitait pour son argent. Cette dame, donc la maman de Nana, a

donné rendez-vous à Arthur à Paris après avoir tout fait pour qu'il obtienne son visa étudiant à l'ambassade de France. Né le 8 juin 1986 au Congo, Albien Gakegni représente des doctorants en sciences du langage à la Sorbonne Nouvelle. Il est aussi membre de l'Association pour l'étude des littératures africaines et spécialisé dans les questions liées à la notion d'identité et dans les humanités numériques.

Bruno Okokana



EN VENTE



Matière de lenteur
RECUEIL DE POÉSIE
Omer MASSEM
15 €



LE DROIT DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEMAC
ÉTUDE COMPARÉE
Laurent Tingo
ESSAI



Ne laisse pas la nuit tomber sur tes épaules
Omer MASSEM
POÉSIES DES CINQ CONTINENTS
L'Harmattan



Code des Hydrocarbures du Congo
Roland BEMBELLY
Notes, commentaires, jurisprudence et éléments de droit comparé



Le Commandant Marien Ngouabi (1938-1977)
Roch Cyriaque GALEBAYI
Un leader charismatique et un modèle pour l'Afrique
Préface du Dr Théophile OBENGA



Paradoxe de l'agriculture congolaise
Jacques N'GOULOU
Préface de Jean-Louis BOUTIN
Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, de la Sécurité alimentaire et des Grandes zones



Les Grandes Femmes sont faites de petites filles
Noëly Galoy
Edilivre



L'université de la forêt
Sorel Etang
Avec les Pygmées Akas
NOUVELLES TERRES
pub



Le droit de l'urbanisme au Congo
Rigobert Sabin BANZANI
Stratégies publiques de maîtrise foncière et pratiques privées
L'Harmattan



PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)
Placide Moukoko

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL ADOLPHE-SICÉ

Plusieurs propositions sanctionnent les travaux

La cinquième session du conseil d'établissement de l'hôpital général Adolphe-Sicé de Pointe-Noire, tenue le 30 mai, a pris fin par la prise de plusieurs avis et propositions visant l'amélioration des offres de soins.

La session du conseil d'établissement, prélude au comité de direction de la structure hospitalière qui aura lieu le 9 juin, a permis de passer en revue les maux qui minent le bon fonctionnement de l'hôpital, l'un des plus grands du pays.

Organe consultatif de gestion chargé d'émettre des avis et de faire des propositions sur le fonctionnement de l'hôpital, le conseil d'établissement intègre également les missions d'améliorer et de garantir l'offre des soins de qualité et les conditions de travail du personnel soignant, gage d'une bonne prise en charge des pathologies.

«Ce n'est que dans l'unité, la solidarité, la discipline, le professionnalisme, la précision de nos priorités et leur réalisation que nous pouvons nous donner les moyens de satisfaire la population du Congo, notamment celle de Pointe-Noire et ses environs en matière de santé, parce que nos aptitudes requises ajoutées à notre humanisme vont permettre de lui apporter les soins et services de qualité en tout temps et en toute circonstance », a dit Lambert Chakirou, directeur général de



La photo de famille à la fin du conseil d'établissement / Adiac

l'hôpital général Adolphe-Sicé. Eu égard aux nombreux défis que l'hôpital doit relever à l'instar de la persistante des corps en dépôt, de la mortalité élevée liée aux maladies transmissibles (VIH-sida, tuberculose, cirrhose post hépatique) sans oublier la persistance des maladies non transmissibles (diabète, cancer du sein, insuffisance rénale, AVC...), des décisions et résolutions courageuses s'imposent. Ainsi, après débats et échanges constructifs, les participants

ont pris plusieurs délibérations et recommandations, entre autres le projet portant rapport d'activités 2022, le projet portant budget exercice 2023, le projet portant plan d'action opérationnelle 2023, le projet portant compte administratif et financier certifié 2021, le projet portant révision de la nomenclature des actes médicaux, le projet portant acquisition des fauteuils de l'hémodialyse et autres écrans complets avec kits d'hémodialyse...

Le conseil d'établissement a pris comme recommandations de solliciter, auprès du comité de direction, la prise en compte des actes d'antivaleurs comme faute lourde ayant pour conséquence la traduction de l'agent en conseil de discipline. Les fautes lourdes épinglées sont le détournement des malades à des fins personnels, la vente illicite des médicaments, l'encaissement frauduleux des frais de consultations et des actes. La réactualisation du fichier du

personnel et la finalisation des travaux de réhabilitation. Des services de la médecine interne complètent les recommandations. «Notre hôpital a des problèmes mais aucun d'eux n'est insurmontable. Grâce à notre détermination et à notre abnégation associée à la volonté du gouvernement, nous pouvons les surmonter », a conclu le directeur général de l'hôpital général Adolphe-Sicé.

Hervé Brice Mampouya

NÉCROLOGIE



Malonga Cléo Nelly informe parents amis et connaissances du décès de son frère Dambhad Gervais Karl alias Joris survenu le dimanche 20 avril 2023 à Brazzaville des suites d'une courte maladie. La veillée mortuaire se tient au n° 16 de l'avenue des 3 Francs Baongo Guynemer.

Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAC NEWSLETTER

L'information du congo et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

SOLUTION :
Le mot-mystère est : **PENALTY**

S	G	G	N	O	O						
C	O	R	N	O	U	A	I	L	L	E	S
C	O	O	P	E	R	E	A	R	T		
P	I	Q	U	E	T	T	E	S	O	R	
A	U	R	I	P	O	S	A				
C	L	E	M	E	N	C	E	A	U	C	
I	A	T	O	L	L	B	A	I			
O	S	A	T	R	E	I	L	L	I	S	
T	W	E	E	D	M	O	I	N	E		
B	E	A	T	C	A	E	N	E			
L	A	G	O	N	G	R	E	C			
B	I	E	L	O	R	U	S	S	E	A	
M	A	L	E	S	E	L	A	D			
C	A	L	I	F	E	T	R	A	M	E	
M	U	T	E	N	T	E	X	I	T		

F	O	R	M	A	A	M	I	E
O	U	I	M	U	R	I	X	
N	I	C	H	E	A	X	A	I
D	E	T	O	N	E	T	E	L
U	U	T	U	S	E	R		
E	S	S	E	S	C	E	T	
O	L	A	P	E	R	H		
H	I	C	H	O	N	O	R	E
O	R	A	G	E	E	M	U	
T	V	A	L	I	S	E	B	
D	U	E	L	L	O	N	U	
O	N	B	U	E	E	O	R	
G	E	N	E	S	H	U	N	E

• SOLUTION DE LA GRILLE N°713 •

8	2	1	6	9	4	5	3	7
7	6	5	2	3	8	4	1	9
4	9	3	1	5	7	8	6	2
9	7	2	8	4	3	1	5	6
3	4	6	5	1	9	7	2	8
1	5	8	7	6	2	3	9	4
6	3	7	4	2	1	9	8	5
2	8	9	3	7	5	6	4	1
5	1	4	9	8	6	2	7	3

• SOLUTION DE LA GRILLE N°716 •

7	3	6	8	4	9	2	5	1
4	5	8	1	2	3	6	9	7
9	1	2	7	5	6	4	8	3
1	8	9	2	6	7	3	4	5
2	7	4	5	3	8	1	6	9
5	6	3	4	9	1	8	7	2
6	9	1	3	8	5	7	2	4
8	4	7	9	1	2	5	3	6
3	2	5	6	7	4	9	1	8

MOTS CASÉS 10X13 • N°154

- 2 LETTRES**
AI - AU - EL - ET - IL - NA - OR - RH
- RU - US
- 3 LETTRES**
AUX - DST - EUH - EUX - GUE
- 4 LETTRES**
BATI - BEAT - BENI - GOUT - MAIL -
NOIX - OURS - RACE - REIN - TSAR
- USER
- 5 LETTRES**
ARBRE - ARETE - ATHEE - ATOUT -
LAIES - MEGOT - NAVRE - NERVI -
NICHA - ONDEE - RAOUT - SIEUR -
TENTE - TERRE - ULEMA - UNITE -
USINA
- 6 LETTRES**
BOLERO - EXHALE - GROTTA -
RUMINE - RUSENT - SEBILE -
TRAINS - TROLLS

ARRÊT DU TRAVAIL ACCUSATION PUBLIQUE	DEVENUS SOLDES FORMATION MUSICALE	FATIGUÉE SANS DOMMAGES	IL DONNE LE SIGNAL DU DEPART	GUITARE INDIENNE VECTEUR DE RUMEUR	DERNIER REPAS CA FOUT EN ROGNE
CHAMBRE D'ETUDIANT ENGIN AGRICOLE			VIEUX PASSE COUTUMES		
ENTENDUE A L'OPERA DE MAUVAIS GOUT		CURE DE BOIS COURTESANE GRECQUE		BIEN MUR PREMIERE CLASSE	PRENOM MASCULIN
			ARTICLE ESPAGNOL REMISE SUR PIED	PARESSEUX IRLANDE	
REGLE A DESSIN PRECISION	ILS ONT LES PIEDS SUR TERRE PRISON POPULAIRE				
				GAVROCHE VIEILLE VOLONTE	
FAUTEUR DE TROUBLES	POSSESSIF ENTRE MONACO ET ITALIE	CAPITALE AU MAGHREB MARQUE A VIE			MARMOTS
					C'EST MOI PRENOM MASCULIN
CABO-CHARDE	LATENTE INSTRUMENT A VENT				VALEUR REFUGE FOYER
PRONOM PERSONNEL GROS NAIF	SUIT LE DOCTEUR	DECRETS DIEU SOLAIRE			DETRUIT TOUT VILLE D'AGUTANE
					SURFACES AGRICOLES
NARNES					CARDINAL

• SUDOKU • GRILLE N°714 • FACILE

5			2			3	4	
4	6		1			5		
		3	4		8	7		
		1		9		8	2	
9			2		3		1	
	8	7		6		4		
		4	6		5	3		
	1				9		4	6
8	5			4				7

• SUDOKU • GRILLE N°717 • DIFFICILE

6								1
	3	5		1		6	8	
7		1				4		3
		9	7		3	5		
		6	9		1	8		
2		4				9		5
	6	3		8		2	4	
1								8

P	L	A	T	A	N	E	L	A	B	M	Y	C	C	E
P	A	H	R	M	I	N	I	J	U	P	E	E	D	S
R	U	Y	U	S	A	F	R	A	N	A	D	A	O	S
U	E	T	S	M	E	L	U	P	U	R	C	S	U	E
R	L	C	S	A	A	N	O	O	A	I	A	C	Z	
I	O	U	I	C	N	I	C	F	S	X	M	H	N	
T	D	A	U	P	H	I	N	C	H	I	M	I	E	O
E	N	O	C	I	E	O	S	U	A	T	R	A	V	G
S	O	F	F	I	C	I	E	L	M	E	E	A	I	A
I	G	C	A	G	E	C	T	P	S	T	N	B	N	
R	S	O	A	D	U	L	T	E	H	I	U	A	C	
E	A	R	R	P	U	C	E	R	O	N	N	B	V	E
C	L	A	T	D	O	Y	E	N	R	K	E	E	U	T
S	S	I	E	N	G	C	O	R	E	S	A	R	B	R
U	A	L	L	T	U	B	E	R	C	U	L	E	X	E

- | | | |
|----------|----------|-----------|
| ADULTE | DAUPHIN | OFFICIEL |
| AMPHORE | DOUCHE | OVATION |
| ANCETRE | DOYEN | PARASITE |
| ANETH | EPICE | PAYSAN |
| ARSENIC | FACADE | PLATANE |
| AXIAL | GEMIR | PRURIT |
| BRASERO | GNEISS | PUCERON |
| BUNKER | GONDOLE | PUTSCH |
| CARTEL | GONZESSE | RUBIS |
| CERISE | HUMAIN | SAFRAN |
| CHIMIE | ICONE | SALSA |
| CONCORDE | INSECTE | SCRUPULE |
| CORAIL | MAIN | TUBERCULE |
| CYCLE | MINJUPE | VEAU |
| CYBALE | OCCULTE | |

FESPAM

La onzième édition lancée à Paris

Après l'étape de Sibiti, dans le département de la Lékoumou, au Congo, le tour est venu, le 31 mai depuis l'Unesco, de permettre au Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, de lancer, en présence d'Audrey Azoulay, directrice générale de l'institution onusienne, la promotion internationale de la onzième édition du Festival panafricain de musique (Fespam) qui se tiendra du 15 au 22 juillet, à Brazzaville.

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a lancé la promotion de la onzième édition du Fespam en présence de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault; d'Henri Ossebi, ambassadeur et délégué permanent du Congo auprès de l'Unesco; de l'ancien ambassadeur du Congo en France, Henri Lopes; du commissaire général du Fespam, Gervais Hugues Ondaye ; ainsi que des acteurs culturels, influenceurs et journalistes.

Le temps d'un lancement, les jardins de l'Unesco ont connu une effervescence aux airs de la rumba congolaise, danse devenue « bien public mondial » depuis son inscription en 2021 au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

À travers les différentes prises de parole, l'auditoire a pu constater la belle conjugaison des efforts mutuels. D'une part, les organisateurs ont exprimé la ferme volonté étatique du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Gues-



Après les discours d'usage, place à la musique et à la danse ainsi le Premier ministre Anatole Collinet et la ministre Lydie Pongault entament un pas de rumba congolaise à l'Unesco (CDAdiac)

so, à vouloir doter le Congo d'un événement majeur dans la promotion culturelle en Afrique. De l'autre, des institutionnels de l'Unesco désireux de réitérer leur intérêt à ce festival en lui renouvelant leur soutien en

continuant à accompagner la tenue de ce rendez-vous musical du Bassin du Congo.

Puisque c'étaient les prémices de la scène musicale, les artistes se sont donnés à l'ouvrage au pur bonheur du public. Tour à

tour, Balou Kanta, Faya Tess, Roga Roga, Théo Blaise Kounkou, alias TBK, Quentin Moyasko, Pierre Mountouari, Afara Tsena accompagné par des instrumentistes tels que Dimi Bass, Déo Synthé ou Fordha Blow.

Notons que lors de ce lancement, les mélomanes ont dû avoir une pensée émue à l'égard de Mfumu Di Fu Di Sassa et Cyriaque Bassoka, deux acteurs culturels ayant quitté la scène de la rumba trop tôt.

Marie Alfred Ngoma

FORUM CHINE-AFRIQUE

Le continent africain largement représenté

Quarante-deux pays africains, dont le Congo, ont pris part à la douzième édition de la réunion du Forum Chine-Afrique des Think Tanks (FCATT) qui s'est tenue du 30 au 31 mai dernier, à Jinhua, dans la province du Zhejiang.



Quelques participants à l'ouverture de l'événementDR

Depuis 2011, le FCATT s'efforce de promouvoir les échanges et la compréhension mutuelle entre la Chine et l'Afrique. Au fil des éditions, elle est devenue une plateforme importante pour les institutions universitaires et de réflexion des deux parties. Ce, du fait qu'elle participe au renforcement conjoint de la coopération globale sino-africaine, mais également à la naissance des idées nouvelles et d'une sagesse indépendante pour la voie du développement.

Cette année, marcher vers une coopération encore plus gagnante

était le sous-bassement des différents moments qui ont meublé la douzième réunion du FCATT. Avec pour thème principal « L'histoire centenaire du renouveau et de la coopération Chine-Afrique », le rendez-vous a permis aux représentants politiques, universitaires, médias et entrepreneurs venus d'Afrique, de Chine, de Belgique et des Etats-Unis de passer avant-tout en revue la longue amitié entre la Chine et l'Afrique, en vue d'envisager plus sereinement l'avenir.

« Cette rencontre s'appuie sur

la belle tradition d'unité, de coopération et de développement commun entre la Chine et l'Afrique, et propose des suggestions pour construire un nouvel avenir », a noté Liu Yuxi, représentant spécial du gouvernement chinois pour les affaires africaines.

Durant l'événement, plusieurs panels ont été organisés sur différents thèmes, à savoir voyage du centenaire de la Chine-Afrique s'efforçant dans l'unité pour le rajeunissement : rétrospective et perspective ; principes de sincérité, de résultats réels, d'amitié et de bonne foi et poursuite du plus grand bien et des intérêts partagés : nouvelle ère de la coopération Chine-Afrique ; etc. Chaque panel ayant été l'occasion de faire des suggestions sur de nouveaux domaines, de nouvelles orientations et de nouvelles mesures pour la coopération entre les deux parties.

L'Afrique a fait entendre sa voix

Au cours de ces échanges, la voie de l'Afrique s'est notamment faite entendre par Pierre Gomez, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la

Technologie de la République de Gambie. A son plaidoyer sur l'avenir des relations sino-africaines s'est ajouté celui du Nigérian Charles Onunajju, directeur du Centre d'études chinoises Nigeria. « La coopération doit aboutir à un résultat gagnant-gagnant. Tout en s'inspirant du parcours et de la sagesse des uns et des autres, je propose de construire des cadres et de promouvoir le dialogue en lien avec cette coopération », a-t-il déclaré.

A en croire ses propos, aujourd'hui, l'Afrique doit véritablement commencer à saisir les opportunités de sa relation avec les autres puissances économiques pour matérialiser son ambition de développement. Et cela, ce ne sera pas à la Chine de le faire pour elle, ou un autre pays d'ailleurs. Cette responsabilité lui incombe et elle doit en avoir conscience. Au risque de se retrouver toujours en arrière sur le tableau de l'économie mondiale.

S'exprimant sur la question d'industrialisation en Afrique, le directeur exécutif de la fondation tanzanienne Mwalimu Nyerere, Francis Matambalya, a déploré le fait que le continent accuse encore un

grand retard. En effet, l'Afrique ne participe que très faiblement à la chaîne de valeur mondiale, en dépit de toutes les ressources qu'elle regorge.

« Sur la chaîne de valeur mondiale, l'Afrique n'occupe même pas 1% et son économie ne participe pas à la mondialisation économique. Ce qui représente une vraie difficulté pour le développement socio-économique du continent. Le processus d'industrialisation contribue au développement technologique, mais aussi économique. L'Afrique doit donc élaborer des politiques sur mesures pour promouvoir un développement économique durable et inclusif », a-t-il ajouté. En marge de cette édition du FCATT, une exposition graphique et matérielle avait été installée dans le hall du lieu de l'événement. Cette dernière mettait en lumière les réalisations du commerce Jinhua-Afrique, l'investissement industriel, l'échange culturel, la coopération éducative, les fruits de diverses aides, les échanges entre les peuples ainsi que la vue d'ensemble des études africaines de l'Université normale du Zhejiang.

Merveille Jessica Atipo